

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 mars 2016

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, FAGNI, LAPALUD, MILLET, JANICHON, MICHAUD, MANGUELIN, BLANC, PESTELLE
Mmes ROGNARD, CHAMBAUD, DECHAVANNE,
Excusées : Mme Delphine GUDET qui donne pouvoir à Nathalie DECHAVANNE
Mme Colette DECHAIX qui donne pouvoir à Michel ALBERTI
Secrétaire de séance : Michel ALBERTI 1^{er} Adjoint

1- APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

2- Budget ASSAINISSEMENT

COMPTE DE GESTION 2015

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, et considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'exercice 2015, qui n'appelle ni observation ni réserve ;**
- **Autorise le Maire à viser et certifier conforme ledit compte de gestion.**

3- COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Après que le Maire ait quitté la salle, **M. Joël FAGNI, 2^{ème} adjoint**, préside la séance et présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2015, lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement

002 Excédent de **283 333.07 euros**

Section d'Investissement

001 Excédent de **72 612.14 euros**

Il est par ailleurs rappelé au Conseil Municipal qu'un montant de 6200,00 euros a été porté à l'état des restes à réaliser (crédits reportés au budget 2016).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve le compte administratif de l'exercice 2015 ;**
- **Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;**

4- AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir approuvé le compte administratif 2015 qui fait apparaître des résultats à affecter **de 283 333.07 euros €** en section de fonctionnement et **de 72 612.14 €** en section d'investissement, **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter lesdits résultats comme suit :**

- **Report du résultat de fonctionnement de 283 333.07 euros en recettes de fonctionnement 2016 au compte R-002 « résultats antérieurs reportés »**

- Report du résultat d'investissement de 72 612.14 euros en recettes d'investissement 2016 au compte R-001 « Solde d'exécution de la section d'investissement »

5- VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2016

Valérie MULTON présente au Conseil le projet de budget primitif 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- section de fonctionnement : 317 122.07 euros
- section d'investissement : 934 034,21 euros
-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2016.

6- BUDGET COMMUNE

COMPTE DE GESTION 2015

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, et considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'exercice 2015, qui n'appelle ni observation ni réserve ;**
- **Autorise le Maire à viser et certifier conforme ledit compte de gestion.**

7 - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET COMMUNAL

Après que le Maire ait quitté la salle, M. Joël FAGNI, 2ème adjoint, préside la séance et présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2015, lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement

002 Excédent de **640 364,31 euros**

Section d'Investissement

001 Excédent de **104 959.97 euros**

Il est par ailleurs rappelé au Conseil Municipal qu'un montant de 159 278,20 euros en dépenses a été porté à l'état des restes à réaliser (crédits reportés au budget 2016).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve le compte administratif de l'exercice 2015 ;**
- **Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;**

8- AFFECTATION DES RESULTATS 2015

Après avoir approuvé le compte administratif 2015 qui fait apparaître des résultats à affecter de **640 364,31 euros** en section de fonctionnement et de 104 959,97 en section d'investissement, **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter lesdits résultats comme suit :**

- **Report du résultat de fonctionnement de 586 046.08 euros en recettes de fonctionnement 2016 au compte R-002 « résultats antérieurs reportés »**
- **Report du résultat d'investissement de 104 959.97 euros en recettes d'investissement 2016 au compte R-001 « Solde d'exécution de la section d'investissement »**

-Au compte 1068 en recettes le montant de 54 318. 23 euros

9- VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2016

Valérie MULTON, présente au Conseil le projet de budget primitif 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- section de fonctionnement : 1 166 760.08 €
- section d'investissement : 728 738.27 €

-Demande de l'Association du Tennis pour rénover les courts.

Plusieurs devis ont été demandés.

A l'unanimité le Conseil inscrit 5500,00 euros pour la Réfection des Courts de tennis. Sachant qu'un seul court sera rénové cette année pour un montant de 2800,00 euros.

-Demande de l'Amicale des Pompiers pour l'achat de différents matériels et vêtements

Le Maire propose que l'on vote une somme et qu'on leur laisse la liberté de choisir leur commande parmi cette liste.

A l'unanimité le Conseil Municipal vote un montant global de 9500,00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2016.

10- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES

L'état n°1259 des taxes directes locales pour l'année 2016 a été notifié à la Commune de Marlieux par voie dématérialisée par les services de la direction générale des finances publiques.

Il revient alors au Conseil Municipal de fixer les taux des trois taxes directes locales pour 2016, le Maire donne lecture des taux de 2015

- taxe d'habitation : 12,55%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 14,18 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43,86 %

Selon les bases d'imposition prévisionnelles 2016, le produit fiscal attendu s'élèvera à **274 970 ,00 €** .

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2016.

- taxe d'habitation : 12,55%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 14,18 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43,86 %

11- PARC NATUREL REGIONAL

RAPPEL

La Dombes est un territoire rural remarquable mais soumis à diverses pressions externes :

- pression urbaine venant des agglomérations et de la métropole
- difficultés du secteur agricole et de l'élevage
- préservation de la filière piscicole
- lutte contre les espèces invasives

Une association de préfiguration du PNR a donc été créée avec trois collègues :

- Collège des élus
- Collège des acteurs socio-économiques
- Acteurs associatifs

La Commune a adhéré à l'association de préfiguration en date du 29 novembre 2013 pour pouvoir être informée du déroulement de la procédure.

Récemment Monsieur le Président de région a souhaité recueillir rapidement l'avis des élus concernant l'avenir de la démarche du PNR. Il critique la structure « PNR » essentiellement pour ses coûts de fonctionnement et propose d'attribuer directement des aides de la région aux intercommunalités sous le contrôle d'un conseil de surveillance. Le CDDRA serait supprimé en 2018.

En effet le futur EPCI issu de la fusion des trois communautés de communes Chalaronne Centre, Chalamont, Centre Dombes dans le cadre de la loi Notre est destiné à porter le SCOT, le projet NATURA 2000, et différentes compétences Eau , Assainissement, GEMAPI. Il couvrira en outre une partie du territoire de l'éventuel PNR .

Monsieur le Maire demande aux élus de réfléchir sur l'avenir du projet PNR , une délibération devra être prise au prochain Conseil Municipal .

12- MARCHE d'APPEL d'OFFRES

- Rénovation de la Station d'Épuration avec la collaboration de l'Agence d'ingénierie
- Aménagement du parking de la gare

Monsieur le Maire rappelle que la commune a lancé deux appels d'offres pour les travaux cités ci-dessus. La Commission d'Appel d'offres se réunira pour ouvrir les plis et étudier les offres.

Monsieur le Maire demande au Conseil de lui donner pouvoir pour signer les actes d'engagement concernant ces deux appels d'offres.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne pouvoir au Maire pour signer les actes d'engagement concernant la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parking ainsi que la maîtrise œuvre pour la réhabilitation de la station d'épuration.

12- PLU – Enquête Publique pour la Modification N°3

D. D'ALMEIDA fait le point sur l'avancement de la modification du PLU permettant de modifier le statut de la parcelle n° 1300 (parking de la gare).

Le Tribunal Administratif de Lyon a désigné Mr Patrick DECOLLONGE, demeurant à St-Marcel-en-Dombes en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Jean DUPONT, demeurant à Mézériat, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Une première rencontre avec le commissaire enquêteur Mr DECOLLONGE a eu lieu le 21 mars afin de déterminer les dates de l'enquête publique. Elle aura lieu du lundi 11 avril à 8h30 au jeudi 12 mai à 11h30. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie :

- le lundi 11 avril de 8h30 à 10h30
- le jeudi 12 mai de 9h30 à 11h30

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de modification sur place aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Chacun pourra consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire enquêteur à la Mairie de Marlieux.

Cette enquête publique a fait l'objet de publicité :

- sur le site de la commune
- par affichage en Mairie
- dans la Voix de l'Ain et dans Le Progrès

A l'issue de l'enquête le commissaire communiquera au maire, sous huitaine, son procès-verbal de synthèse. Le Maire disposera alors d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles. Le

commissaire enquêteur transmettra ensuite au Maire son rapport et ses conclusions dans un délai maximum d'un mois à compter de la fin de l'enquête. Une copie de ces documents sera transmise au Préfet et au Tribunal Administratif.

La modification pourra enfin être approuvée par délibération du conseil municipal courant juin.

13- MANDAT donné au président du Centre de gestion pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance collective

Le Maire rappelle que les agents de la fonction publique voient leurs salaires maintenus pendant les 3 premiers mois d'arrêt de maladie ordinaire.

La Commune cotise à une assurance spécifique afin de se faire rembourser des frais occasionnés.

Le Contrat arrive à terme et le Centre de gestion se propose d'étudier un contrat groupé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide de donner mandat au Président du Centre de gestion de l'Ain afin qu'il procède à la consultation des différents prestataires potentiels.

- Qu'il conclue le cas échéant un contrat groupe adapté aux besoins des collectivités

14-SEMCODA

Le Conseil Municipal décide de donner au représentant de la commune à l'assemblée extraordinaire de la Semcoda afin de :

- D'autoriser la SEMCODA à augmenter son capital d'une somme de 27 022 576 euros et portant ce dernier de 15 441 472 euros à 42 464 048 euros. Par Incorporation directe de la somme prélevée sur le compte « prime d'émission ». Cette augmentation de capital est réalisée par élévation de la valeur nominale des 965 092 actions de 16 euros à 44 euros chacune.

- D'autoriser la modification des statuts proposées.

- De valider le dossier que la Semcoda doit présenter à la prochaine Assemblée générale extraordinaire.

15- COMPTES-RENDUS DE REUNIONS

-Conseil d'Ecoles

Rentrée 2016 : 175 Elèves

Joël Fagni fait remarquer que les activités des enseignants de l'école primaire et maternelle sont très intéressantes et très riches, activités ouvertes sur le sport, le théâtre etc...

-Assemblée Générale du Pole Enfance

Joël Fagni note une augmentation régulière de la fréquentation des enfants particulièrement pendant le temps de restauration scolaire, il se félicite que l'association donne satisfaction.

16-QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire se propose de délibérer sur la rétrocession de terrain à la SEMCODA déjà évoquée lors de la réunion du vendredi 26 mars dernier.

Après en avoir délibéré et débattu, le Conseil municipal vote les différents points suivants :

Les modifications souhaitées par la commune

Récupération de :

- Une partie du parvis de l'église avec la statue

-Voie d'accès à la propriété COINTET

-Bordures et voie d'accès autour du bâtiment communal et les espaces communs en face.

-4 parkings sur la place près du bâtiment communal

-6 parkings Rue Janin

L'éclairage sera pris en charge par la commune pour le parking de l'Eglise et par la copropriété sur la place

Les limites de la terrasse du restaurant seront définies avec la SEMCODA.

La Poste

Joël Fagni informe le Conseil que le dossier sur le relais poste continue à avancer, une responsable de la poste doit normalement contacter la Mairie dans les prochains jours pour évoquer la faisabilité d'un relais de poste dans les locaux de la mairie.

Appartement CCAS

Michel Informe le Conseil que l'appartement qui appartient au CCAS vient d'être terminé et refait pour 12 000,00 euros TTC et peut être mis en location dès maintenant.

Il rappelle que les employés communaux ont participé à la rénovation de cet appartement.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est close à 23H30

Prochaine séance le mardi 26 avril 2016